**ANNEXE 3 : Fiche d'information éleveur**

# Mise en Application de l'Arrêté biosécurité du 16 octobre 2018

## Délai d'application

| Délai application | Mesures[1] |
|---|---|
| Dès parution | 3 zones d'élevage : zone publique, zone profesionnelle, zone d'élevage |
| Dès parution | Plan de gestion des flux |
| Dès parution | Signalétique : raison sociale, accès aux quais d'embarquement/déchargement, à la quarantaine, aux fosses à lisier ou à la station de traitement, aux points de livraison (aliments, matières premiéres, semence, matériels), à l'aire d'équarrissage, au sas sanitaire. |
| Dès parution | Interdiction de nourrir des suidés avec des déchets de cuisine et de table. |
| Dès parution | Gestion selon de l'entrée du matériel conforme à l'arrêté biosécurité |
| Dès parution | SAS sanitaire fonctionnel et conforme à l'arrêté biosécurité |
| Dès parution | Stockage litière et paille conforme à l'arrêté biosécurité |
| Dès parution | Stockage des aliments conforme à l'arrêté biosécurité |
| Dès parution | Interdiction des animaux de compagnie ou d'élevage dans la zone d'élevage |
| Dès parution | Mise en place d'une dératisation conforme à l'arrêté biosécurité |
| Dès parution | Quarantaine conforme à l'arrêté biosécurité pour les exploitations détenant des porcs reproducteurs |
| **Janvier 2020** | **Gestion des cadavres conforme à l'arrêté biosécurité et aire d'équarissage bétonnée ou stabilisée dans la zone publique** |
| **Janvier 2020** | **Plan de biosécurité et formation** |
| **Janvier 2020** | **Installation d'un quai d'embarquement/déchargement et d'une aire de stockage** |
| **Janvier 2021** | **Installation d'un système de protection permettant d'éviter tout contact direct entre suidés dommestiques et suidés sauvages[2]** |

## En cas de non application…quel impact pour votre élevage ?

- Interdiction de toute introduction ou de toute sortie de suidés du site d'exploitation
- Confinement des suidés voire leur abattage
- Interdiction de repeuplement tant que les non conformités constatées ne sont pas corrigées ;
- Toute autre mesure technique appropriée

**Pour plus d'information sur la biosécurité : http://biosecurite.ifip.asso.fr/**

[1] Tableau de synthèse et Arrêté du 16/10/2018 disponible sur : http://biosecurite.ifip.asso.fr
[2] Clôture de la zone professionnelle en cas de passage en zone réglementée